BARBECUE AU CHARBON DE BOIS

Informations de sécurité

Liste des avertissements de sécurité pour les barbecues à charbon de bois, conformément aux exigences du règlement (UE) 2023/988 relatif à la sécurité générale des produits (RGPP) :

1. Risque d'incendie et d'explosion :

- Utilisez le barbecue uniquement à l'extérieur, dans un endroit bien ventilé et loin des matériaux inflammables.
- N’utilisez pas de liquides inflammables pour allumer votre feu. Utilisez plutôt des allume-barbecue spéciaux ou des briquets électriques.
- Ne surchargez pas le barbecue de charbon de bois.
- Ayez à portée de main un extincteur ou un seau de sable en cas d'incendie.
- Ne laissez pas un barbecue allumé sans surveillance.

2. Risque de brûlures :

- Le gril devient très chaud – soyez prudent et utilisez des gants de protection ainsi que des ustensiles à long manche.
- Attention aux cendres chaudes ! Attendez qu’elles refroidissent complètement avant de les retirer.
- Tenez les enfants et les animaux domestiques éloignés d'un gril chaud.

3. Risque d’intoxication au monoxyde de carbone :

- N’utilisez jamais un barbecue au charbon de bois à l’intérieur, dans un garage ou une tente.
- Le monoxyde de carbone est inodore et incolore ; son inhalation peut entraîner une perte de conscience, voire la mort.

4. Stabilité et sécurité de la structure :

- Placez le barbecue sur une surface stable et plane pour éviter qu'il ne se renverse.
- Avant chaque utilisation, assurez-vous que tous les composants structurels sont correctement assemblés et stables.

5. Élimination des cendres :

- Avant de jeter les cendres, assurez-vous qu'elles soient complètement froides.

- Placez les cendres froides dans un récipient métallique et conservez-les à l'écart des matériaux inflammables.